

REUNION DU 23 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, ROGER Betty, LEVERT Alain, BOUCHER Béatrice, CAILLOU Daniel, JABELIN Nathalie, BOURNAZEL Denise.

Absents : SOMMERMONT Jean-François (qui a donné un pouvoir à BARDET Bruno) et SOMMERMONT Régis

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25/04/2013.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention Collège avec la Com. de Com du Val de Noye. L'Assemblée approuve ce nouveau point à l'unanimité des Membres présents.

1. REMBOURSEMENT DE L'A.M.P.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une déclaration de sinistre a été faite le 13/11/2012 auprès de notre compagnie d'assurance, l'A.M.P. (Assurance Mutuelle de Picardie). Nous avons reçu un premier chèque de remboursement d'un montant de 2 805,14 €. La facture ayant été réglée, un certificat administratif a été délivré par notre perception ; le solde du remboursement vient d'être versé.

Les Conseillers décident d'accepter ce remboursement et demande à M. le Maire d'émettre le titre de recette correspondant au chèque émis par l'A.M.P. en date du 25/06/2013 (n° 5152194) d'un montant de 549,81 € (Banque Crédit du Nord). Cette somme solde le sinistre.

2. REMBOURSEMENT DE POINT VERT

Suite au constat du double règlement de la facture n° C076-1-F0000180245 du 10/08/2012, la Société POINT VERT (Longueau) a été contactée et nous a fait parvenir un chèque de remboursement en date du 03/05/2013 (n° 9306422) d'un montant de 355,29 € (Crédit du Nord), pour compenser le « trop payé » concernant une facture payée en double en 2012.

Les Conseillers acceptent ledit remboursement et demandent à M. le Maire de procéder à son encaissement, pour solde de tout compte.

3. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

M. le Maire présente le dossier établi par Mr GOURGUECHON Francis aidé par son ami M. SEHET André ; un livret comprenant le plan du cimetière a été établi, on y retrouve toutes les tombes répertoriées par allée ainsi que l'inventaire de chaque sépulture.

M. le Maire propose à la Commission « Cimetière » de se réunir à la rentrée dès septembre afin de se rendre sur le site et analyser les travaux nécessaires afin de faire avancer ce projet d'aménagement.

A la suite de la discussion autour de ce dossier, M.CAILLOU Daniel et Mme BOUCHER Béatrice décident de quitter la séance à 21H.

4. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE D'ORESMAUX PAR AMIENS METROPOLE

Suite à la rencontre du 10 juillet sur le projet d'aménagement de la Rue d'Oresmaux par Amiens Métropole où avaient été conviés les Conseillers ainsi que les riverains concernés par le projet, chacun a pu exposer ses idées et en concertation avec Amiens Métropole le projet va être revu et prendra en compte les nouvelles propositions, à savoir :

- retirer les arbres sur la banquette de stationnement du côté du terrain de sport
- retirer l'allée piétonne qui avait été prévue le long de cette banquette
- retirer les plots en bois qui devaient se trouver sur le trottoir en face de ce terrain

- terminer par des bordures de trottoir de ce côté de la voie
 - terminer l'extension de l'éclairage public.
- Une nouvelle rencontre pourrait se faire dès septembre.

5. CONVENTION COLLEGE / COM. DE COM. DU VAL DE NOYE

Conformément à la législation, M. le Maire présente la convention proposée par le Collège d'Ailly sur Noye pour l'année 2012. Elle permet aux enfants du village de fréquenter ce collège alors que notre Commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Val de Noye.

La quote-part est de 23,15 € par habitant, sur la base de 294 habitants (chiffre INSEE). La participation 2013 se monte donc à : $23,15 \times 294 = 6\,806,10$ €

Les Conseillers approuvent ladite convention et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6. QUESTION DIVERSE

• *Feu d'artifices* : Le feu d'artifices qui a été tiré sur notre commune a été une véritable réussite tant par la qualité des artifices que par la durée ; le spectacle grandiose a été apprécié. M. le Maire fait remarquer que l'artificier de notre commune, M. WABLE Francis, a fait part d'une grande rigueur quant au choix du feu d'artifices ainsi que sur les consignes de sécurité ; il remercie toutes les personnes bénévoles de notre commune ainsi que des communes de Rumigny et d'Hébécourt, qui ont contribué à la réussite de cette soirée.

Les Membres du Conseil Municipal